

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au rédacteur d'un journal, 8 mai 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin au rédacteur d'un journal, 8 mai 1869

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[8 mai 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Inconnu](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé

À propos des élections législatives de mai et juin 1869 en France. Godin écrit à un journal de l'Aisne pour démentir l'allégation que la candidature de Jules Favre dans

la circonscription de Vervins n'a d'autre but que de faire élire Edmond Turquet.

Notes

Nom du correspondant inconnu, introuvable dans l'index

Support Une partie du texte de la copie de la lettre est réécrite à l'encre ou à la mine de plomb.

Mots-clés

[Critiques](#), [Élections](#), [Idées politiques](#), [Propagande](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Turquet, Edmond \(1836-1914\)](#)

Événements cités [Élections législatives \(24 mai et 7 juin 1869, France\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Favre, Jules (1809-1880)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Avocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

Nom Turquet, Edmond (1836-1914)

Genre Homme

Pays d'origine France

Biographie Magistrat et homme politique français né en 1836 à Senlis (Oise) et décédé en 1914 à Paris. Licencié en droit à Paris en 1859, Edmond Turquet devient magistrat, procureur à Beauvais, Saint-Quentin et Vervins. Il démissionne en 1868. Les républicains de l'Aisne le préfèrent à Alexandre Chaseray pour les représenter aux élections législatives de 1869 contre le candidat officiel de l'Empire dans la circonscription de Vervins. Il visite le Familistère de Guise à cette époque, alors que Godin a constitué à Guise un comité électoral pour soutenir un candidat démocrate. En 1871, Turquet et Godin sont élus députés de l'Aisne à l'Assemblée nationale où ils siègent à gauche. En 1876, Turquet est élu député de la circonscription de Vervins et réélu en 1877 après la dissolution de l'Assemblée nationale, avec le soutien de Godin. Il devient sous-secrétaire d'État à l'Instruction publique et aux Beaux-arts en 1879 puis à l'Instruction publique, aux Beaux-arts et aux Cultes en 1885-1886. Réélu député de l'Aisne en 1881 et 1885, il vote avec la gauche radicale pour le rétablissement du divorce et la séparation de l'Église et de l'État. Edmond Turquet assiste aux obsèques de Godin à Guise le 19 janvier 1888.

Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (134r, 135r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

Paris le 4 mai 1847

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de me faire le plaisir de publier
en la présente et dans votre journal, pour information
topographique sur les faits suivants.

Je vous prie d'insérer dans votre journal, pour information
topographique, que la commune de... a été...
propagée dans la circonscription de... et que pour
assurer le service de... de... l'arrêté.

est la même obligation, très que le service a été
faite par les personnes qui ont de tout le passé;
et que l'arrêté n'a affecté personne à un quel
qu'un fait, l'instrument étant autre que...

de l'avis de la future de la circonscription qui
décrit le service, et même à l'arrêt tout...
l'arrêté et la loi; et c'est pour ce que nous
un député qui honore leur état par la... de
les contributions et son service de bien du pays.

La candidature de M. Jules... a une
intention... les motifs en sont... au
grand jour de la publicité; ils se résument
dans un mot: amour et conquête de la liberté,

régne de la vérité, de la justice et du droit,
prosperité du travail, de l'industrie, de l'agriculture
et du commerce, respect de la souveraineté nationale,
c'est ce que veut affirmer l'élection de M. Jules...
mais le stratagème mis en usage au profit de
la candidature de M. Turquet, doit opposer à
la même candidature que de l'autre de que quel est

661

Jules Favre n'importe pas pour notre insurrection.
 dit et est élu, espère que l'Assemblée constituante
 le fera à sa place pour que l'Assemblée constituante
 et l'Assemblée aient le même pouvoir et les mêmes
 attributions, employant d'ailleurs des membres
 différents dans d'autres départements, ou en
 faisant varier les autres de département en
 département, est parti, que l'Assemblée
 devrait pour une fois, ne pas se
 occuper de la question de la forme de
 l'Assemblée législative, mais de
 l'Assemblée elle-même, qui trop allentifs pour
 de laisser passer à un point où ils
 sont en garde, ils savent qu'aucune
 délibération de l'Assemblée n'a au corps
 législatif est une œuvre que la France
 doit accomplir, et ils ont ambitionné pour
 notre insurrection, sans dire d'aucune
 manière, d'après l'Assemblée de l'Assemblée
 ma considération distinguée

Cousin